

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION 2007

Au Conseil Communal d'Aubonne,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Suite au mandat qui lui a été confié dans le préavis 3/08 et conformément aux articles 97 à 108 du règlement communal, la commission de gestion (ou CoGest), nommée par le Conseil Communal le 18 septembre 2007, a effectué un contrôle de gestion. Cette année, suite au vœu 2.5 de la commission de gestion 2006, nous distinguons le rapport de gestion du rapport financier. Notre analyse a pour fondement les objectifs de législature 2006-2011 du 25 janvier 2007. Ce présent rapport est un complément aux informations fournies dans le rapport de gestion de la Municipalité.

La CoGest, qui a fait appel à ses suppléants, est composée de Madame Claudia Bobst, de Messieurs Patrice Ansermet, Jean-Christophe De Mestral, Edgar Félix, Valentin Muller, Jean-Daniel Félix, Alexandre Liardet et de la soussignée rapporteur.

Nous nous sommes rencontrés cinq fois en séances plénières, dont une conjointement avec la commission des finances, la Municipalité, le boursier communal et le secrétaire municipal.

Notre travail en sous-commissions nous a permis d'avoir des entretiens approfondis et fort sympathiques avec nos municipaux et notre boursier. Nous tenons à les remercier ici pour les réponses apportées à nos nombreuses questions ainsi que pour leur disponibilité tout au long du contrôle de gestion.

La commission a aussi procédé à une visite des domaines. Notre attention s'est portée sur le projet de chauffage à bois du Chêne; les abris de la protection civile; le stand de tir de Lavigny; l'écrin de verdure de la vieille ville ainsi que les sources d'eau potable. Nous remercions ici les employés communaux qui ont apporté leurs réponses, avec précision aux questions posées.

EXAMEN DE LA GESTION DES PREAVIS

1. SUIVI DES PREAVIS

Nous avons vérifié les dépenses effectives des préavis 2006 et 2007 avec le boursier et Monsieur Rossier le 13 mai 2008 et nous avons les remarques suivantes à formuler :

1.1. Préavis 2006 :

✓ 1/06 Réfection des chemins ruraux :

95'000.- seront aux comptes 2008, en effet, la météo n'a pas permis de faire l'ensemble des travaux dans les temps désirés.

✓ 6/06 Démolition du stand de tir des Vernes et réfection du chemin des Philosophes :

46'000.- pour le chemin, seront aux comptes 2008.

✓ 8/06 Rénovation du collecteur des eaux usées le long de l'Aubonne :
Ce compte n'est pas encore actif, c'est la SEFA qui présentera son décompte en 2008.

✓ 11/06 Rénovation cuisine et chauffage de l'Esplanade :
Le crédit accordé était de 485'000.-, il a été dépassé (+221'485.95.-) puisque les dépenses se montent à 706'485.95 au 31.12.07. De cette problématique des dépassements qui ne sont malheureusement pas toujours prévisibles, découlent deux vœux : le premier, *vœu 1*, concerne les préavis de dépassement, le second, *vœu 2*, concerne la détermination des compétences financières du Syndic, des Municipaux et des chefs de services.

1.2. Préavis 2007 :

✓ 1/07 Stand de tir de Lavigny :
Un tiers des dépenses ont été enregistrées en 2007, soit 92'000.-.
Lors de notre visite, nous avons été surpris de constater que la magnifique buvette du stand ne peut pas être louée par la population et nous espérons que les municipalités de Lavigny et d'Aubonne feront le nécessaire pour que cela change.

✓ 3/07 Conduite Valgaz SA/Cosvegaz :
Aucune dépense pour Aubonne à ce jour.

✓ 4/07 Bois Elysée, extension du réseau de gaz :
Le décompte final sera fait en 2008. Selon le préavis de la Municipalité, la SEFA et Swisscom devraient participer pour 30'000.- chacun, or d'après le boursier, il s'agirait de 30'000.- pour les deux. Cette situation sera clarifiée avec le décompte attendu pour bientôt. Nous remercions la Municipalité d'informer le Conseil Communal lorsqu'elle aura reçu ce décompte.
Nous avons constaté que le dépôt de bois n'est plus sur le domaine public, il est délimité par une ligne jaune. Toutefois, aucune mesure n'a été prise pour assurer un minimum de sécurité aux piétons. La problématique de la sécurité piétonne est soulevée par le *vœu 3*.

✓ 6/07 Changement de la chaudière du chauffage de l'école de Pré-Baulan :
Suite à la demande du Conseil Communal, une chaudière à condensation a été installée en février 2008 au coût prévu par le préavis.

✓ 7/07 Changement de la chaudière du bâtiment rte Neuve 2 / place du Marché 8 :
Ce préavis a été retiré après avoir provoqué un grand nombre de réactions concernant la gestion des bâtiments communaux et les problématiques écologiques et énergétiques y relatives. Point positif à ces discussions, la naissance de la commission consultative en matière d'énergie. Les attentes sont nombreuses et nous remercions ici l'ensemble des conseillers qui mettent leurs compétences à disposition.

✓ 9/07 Règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires :
Nous félicitons le travail qui a été fait et la bonne communication avec les communes avoisinantes. Pour développer le tourisme, il est important de mettre en place des règles et statuts qu'on applique de manière régionale.

✓ 10/07 Arrêté d'imposition – 11/07 Budget :
Nous remercions la commission des finances pour la qualité de son travail sur ces dossiers et la manière dont elle a su gérer le débat autour de l'augmentation des impôts. Nous réalisons que la Municipalité n'a que peu de marge de manœuvre au niveau des comptes, toutefois, une maîtrise des coûts est nécessaire. Il faut éviter de devoir augmenter à nouveau le taux d'imposition.

✓ 12/07 Achat de l'immeuble Général Boinod 7 :

Ce préavis, qui a été refusé, est intéressant car il pose un certain nombre de questions de différents ordres :

Politique sociale - nous n'avons que peu de petits appartements à loyers modérés à proposer aux jeunes qui désirent rester en ville, quels sont les besoins de la population?

La question économique - avons-nous encore les moyens d'acquérir de nouveaux biens, mais surtout d'en assumer les frais?

Des questions générales de gestion - de quoi est composé notre patrimoine immobilier, quel est le retour sur investissement, y-a-t'il un moyen d'accéder rapidement à ces informations afin de faciliter le travail des commissions qui analysent des préavis liés aux bâtiments?

Le *vœu 4* découle de ces différentes remarques.

✓ 13/07 Réfection complète et mise en séparatif du Lignolat :

Toutes les précautions ont été prises pour que ce chantier se passe dans les meilleures conditions possibles. Vu les réactions des bordiers, il a été renoncé de procéder au marquage des places de parc pour le moment.

EXAMEN DE LA GESTION DES OBJECTIFS

1. RAYONNEMENT D'AUBONNE

1.1. Nouveau district

Malgré son changement de statut, Aubonne continue de jouer le rôle du «grand frère» dans l'esprit des communes environnantes. La collaboration avec les communes du district se passe bien, Morges n'imposant pas ses règles. La situation est donc tout à fait satisfaisante.

1.2. Culture et tourisme

L'offre touristique est en chantier, on profite des synergies liées à d'autres travaux pour faire avancer des projets. Le cheminement le long de l'Aubonne en est un bon exemple. Il y a une volonté politique locale et régionale de développer le tourisme, en créant des opportunités et en imaginant de nouveaux produits. Pour créer une offre saine et durable, il est important d'être cohérent et d'associer les politiques aux partenaires touristiques ainsi qu'aux habitants.

Nous félicitons la volonté de développer un tourisme vert et d'y intégrer les écoles et les habitants avec des événements comme la fête du développement durable. «Aime ta ville et les autres l'aimeront», principe que l'on applique et qui semble fonctionner.

Nous tenons à remercier ici toutes les commissions qui travaillent en étroite collaboration avec la Municipalité et qui nous offrent un agenda riche en événements.

Nous tenons aussi à féliciter l'idée de notre syndic quant au positionnement d'Aubonne en tant que Ville Verte. En effet, nous exploitons un grand nombre de pistes pour une meilleure utilisation de l'énergie, en respect avec la nature et il y a une forte volonté d'aller plus loin!

2. AFFAIRES SOCIALES

2.1. Petite enfance

L'unité d'accueil pour écoliers, UAPE, répond à une grande demande. Les plages horaires ont ainsi été élargies. Il faudra toutefois, à très moyen terme, trouver un nouvel espace, mieux adapté à cet accueil. Des dépenses importantes concernant la petite enfance sont à prévoir.

2.2. Logement des personnes âgées et des familles à petits revenus

La politique concernant les personnes âgées est très claire, les projets existent et vieillir devient même source de réjouissance.

Quant aux familles à petits revenus, nous disposons de 35 appartements, un projet à Trévelin qui permettrait de créer 2 logements supplémentaires et surtout la volonté de la Municipalité de maîtriser le foncier. En effet, nous disposons de terrains d'échange, nous pourrions faire des dons de terrains pour créer une coopérative, demander des subventions, etc. Nous saluons la créativité de nos élus concernant la politique du logement. En fin de législature, avec environ 3000 habitants, la Municipalité aimerait disposer de 50 appartements à loyers modérés.

La gérance des appartements communaux est effectuée par l'entreprise Bernard Nicod. A ce jour, la Municipalité est pleinement satisfaite de ce choix.

3. ENVIRONNEMENT

3.1. Entretien et mise en valeur du patrimoine

La Municipalité veille à entretenir notre patrimoine à long terme. En exemple, la forêt qui a plusieurs rôles primordiaux, soit : économique, espace vert, faune, protection et filtre de nos sources d'eau. On travaille par exemple sur un projet forêt-eau potable afin de préserver cet acquis de toute pollution en appliquant les mesures de précautions nécessaires lors de l'exploitation.

L'avenir des serres, l'élaboration d'un règlement d'arborisation et d'organisation du cimetière sont des sujets qui feront l'actualité de 2008. En effet, la réorganisation du personnel, qui a longuement occupé Monsieur Muller, va permettre de travailler correctement sur ces dossiers qui sont loin d'être simples.

3.2. Nouvelles réalisations et transformations respectueuses de l'environnement

Avec la commission consultative en matière d'énergie, un premier pas est fait dans cette direction. Toutes les mesures visant à faciliter ces démarches sont souhaitables.

Une étude est menée en vieille ville et Monsieur Mamin espère qu'il n'y aura pas trop de problèmes de l'ordre de l'esthétique (sauvegarde du patrimoine) concernant la pose de panneaux solaires, car il sera alors difficile de respecter les attentes cantonales.

3.3. Restauration de l'écrin de verdure

Monsieur Muller avance avec tact. Des contrats de gestion avec les privés sont signés, mais les négociations continuent pour quelques parcelles. Le travail accompli à ce jour est magnifique.

3.4. Politique des déchets

La commission préposée à la problématique des déchets, avec l'appui de Monsieur Warnery, devrait être en mesure de nous présenter un préavis bientôt. On échange avec les communes de Féchy, Allaman et Bougy, mais la tâche est difficile, les déchets à éliminer sont en constante augmentation et il n'y a pas d'appui cantonal.

3.5. Gestion du trafic

La Municipalité est satisfaite de l'état actuel des choses et des décisions qui ont récemment été prises quant à la circulation des véhicules. Elle estime qu'il n'y a pas d'urgence pour mener une étude sur d'autres zones que ce qui a été fait par Transitec (Clos, Chêne et Lignolat).

Quant à la problématique du parcage, il faut savoir que la commune d'Aubonne est un peu en-dessus de la moyenne vaudoise concernant le nombre de véhicules par habitant (0.6). Pour 1650 véhicules, nous disposons de 1200 places publiques et 1200 places privées. La Municipalité encourage donc les privés qui disposent de places à libérer la voie publique et les habitants de la vieille ville à s'habituer à marcher une petite distance afin de rejoindre leurs logements.

4. FINANCES

4.1. Développement de tableaux de bord afin de suivre l'évolution des liquidités, des placements et de dettes

La Municipalité a su écouter les requêtes de la CoFin concernant l'importance des indicateurs financiers. Elle travaille main dans la main avec son boursier. Le tableau de bord existe et évolue. Il est fonctionnel, mais pas sexy, l'état des débiteurs est élaboré, les ratios doivent être améliorés. Toutefois, le boursier propose d'informer le Conseil par un tableau de bord mensuel ou trimestriel dans le futur. Nous nous réjouissons de la proposition de Monsieur Franco et le remercions pour son investissement et les idées qu'il apporte.

La maîtrise des coûts est primordiale. Nous saluons ici la réflexion amenée par Monsieur Muller concernant les prestations offertes à la collectivité et aux privés, même si on ne parle que de petites économies, sachant que les frais d'administration seront aussi augmentés si les prestations sont facturées.

Pour la Municipalité, bon nombre des prestations offertes sont légitimes, elle n'a donc pas envie d'adopter une nouvelle approche à l'heure actuelle. L'évolution de la société influencera certainement cette vision.

Il est toutefois intéressant d'élaborer un catalogue de ces prestations afin de tenir des statistiques et ainsi pouvoir accéder rapidement aux données si les choix politiques changent. Même si on ne facture pas, il est utile de savoir ce qui est offert et combien cela nous coûte.

5. ORGANISATION SCOLAIRE

5.1. Politique intercommunale

Une association de communes est en création, c'est la base légale pour créer le Conseil d'établissement en 2011.

Avec la construction d'un collège à Etoy, on pense que des économies seront faites sur les transports. De plus, un groupe de travail s'est attelé depuis deux ans à l'étude des frais attachés aux bâtiments utilisés par les écoliers. Il s'agit de répartir de la manière la plus juste possible ces frais, sur la base d'un certain nombre de critères. Nous nous réjouissons de voir aboutir ces réflexions.

5.2. Prévention pour la jeunesse

Le centre de jeune participe à la promotion d'une politique de prévention régionale. Cet espace a beaucoup de succès. On aimerait déplacer les enfants de l'extérieur dans des structures de même type, mais dans leurs communes respectives, tout en gardant une plate-forme d'échanges entre communes. Deux rencontres sont organisées par année dans le but de créer des antennes.

6. PERSONNEL COMMUNAL

6.1. Ressources humaines en général

Monsieur le Syndic estime ne pas pouvoir réduire le nombre actuel des employés communaux, même s'il est trois fois plus élevé que dans une commune telle qu'Etoy. En effet, de par les prestations qu'Aubonne offre (écoles, piscine, cinéma, bibliothèque, centre des jeunes, arrangements floraux,...), une main-d'œuvre importante est nécessaire.

Avec l'actualisation du statut du personnel communal, la question des salaires pourrait être abordée par une nouvelle classification de ces derniers. Cependant, il faut réaliser que la bonne gestion d'une commune dépend de la compétence des employés et notre syndic estime que ses employés sont raisonnablement rémunérés.

6.2. Ressources humaines en particulier

Monsieur Muller a su répondre de manière efficace à un cahier des charges épineux en matière de gestion du personnel. En effet, un manque de communication et de structure rendait le travail difficile au sein des départements voirie, parcs et jardins et déchetterie. Aujourd'hui, grâce à son empathie, Monsieur Muller a su rétablir un équilibre. En participant à une séance hebdomadaire avec les différents responsables de services, il assure une communication de qualité. Nous tenons ici à le féliciter.

7. URBANISME

7.1. La mise à l'enquête du plan général d'affectation, PGA est prévue pour l'automne 2008.

REMARQUES COMPLEMENTAIRES

1. INFORMATIQUE

Beaucoup de problèmes ont été relevés suite à l'audit organisé par Monsieur Franco au printemps 2007. On réalise à quel point le choix des prestataires de services est important. Les coûts à venir vont être lourds. En effet, le fournisseur d'intégrés et le programme lui-même ne satisfont pas entièrement, le coût des licences a été négligé, le serveur atteint ses limites et il n'est plus supporté, il a déjà fallu palier aux problèmes de câblage, sans quoi on ne pouvait plus travailler. Quant à la centrale téléphonique, elle est désuète et mérite d'être changée. Bref, la situation est loin d'être saine. Il est donc important de définir des objectifs en matière d'informatique afin de faire les bons investissements dans les meilleurs délais et ainsi éviter de mauvaises surprises. Le *vœu* 5 découle de ces remarques.

2. FACTURE SOCIALE

La commission de gestion a jugé utile de mieux comprendre le fonctionnement de la facture sociale, bien que celle-ci ne dépende pas de la gestion proprement dite de notre Municipalité. La facture sociale représente en effet une part très importante de nos dépenses, quantifiée au travers de la péréquation. Il est apparu opportun à la CoGest de faire un tour d'horizon des principales caractéristiques de ce poste.

La CoGest s'est donc adressée au conseil de politique sociale (CPS), organe responsable de l'application de l'action sociale dans le canton de Vaud. Ce conseil se compose de 7 membres, 3 nommés par les communes, 3 par le conseil d'Etat et d'un président nommé conjointement par les représentants de l'Etat et des Communes.

La facture sociale se divise en 6 régimes (part en % 2006): 1) prestations complémentaires à domicile et hébergement (34 %); 2) subsides aux primes d'assurance maladie (13.1 %); 3) aides, subventions et autres régimes sociaux (39.5 %) ; 4) protection de la jeunesse (5.8 %); 5) centre d'orientation et de formation professionnelle et transition école/métiers (0.5 %); 6) enseignement spécialisé (7.1 %).

En 2006, la facture à la charge des communes s'est montée à 457 millions de francs, avec 482 millions budgétés en 2007.

La CoGest a demandé des précisions relatives à l'augmentation de la facture sociale sur la période 1994-2006. Hors effet Etacom (augmentation graduelle de la part communale), le CPS note une forte augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 30%) et de l'effet inflationniste (+10%). Ce sont les dépenses relatives au régime « aide, subventions et autre régimes sociaux » qui ont connu la plus forte augmentation sur la période (de 35 à 181 millions). Le revenu d'insertion compte pour 69 % de ce poste.

L'accès public aux rapports du contrôle cantonal des finances, vérificateur de la facture sociale, requiert une décision formelle du conseil d'Etat qui pour l'heure ne s'est pas encore prononcé en ce qui concerne le dernier rapport (2006). Nous n'avons en conséquence pas pu voir les chiffres.

En ce qui concerne l'évolution future du montant de la facture sociale, le CSP admet une très faible visibilité, un « haut degré d'incertitude » lié à la conjoncture et une multiplicité des facteurs rendant l'exercice précaire. Il précise toutefois que l'amélioration sur le front du chômage devrait se maintenir en 2008 et 2009, mais que des modifications dans le domaine des assurances sociales (assurance invalidité par exemple) ne permettront pas de diminuer le nombre des bénéficiaires du revenu d'insertion. Pour terminer, c'est la RPT (nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, entrée en vigueur en 2008) qui aura le plus fort impact à la hausse sur la facture sociale : + 81.3 millions à charge des communes.

3. SECURITE - Police

La Municipalité croit en une police de proximité et défendra cette politique. Avec une police unique, la proximité sera moindre et la sécurité aussi. La Municipalité nous informe que le taux de vols est bien plus bas chez nous que dans les communes sans police.

4. PISCINE - cpte 170

Les pertes enregistrées en 2007 sont très importantes. Même si nous savons tous qu'une piscine comme celle d'Aubonne peut difficilement être rentable, il est temps d'envisager une aide des communes avoisinantes qui bénéficient de cette merveille. Le *vœu 6* résulte de cette remarque.

VOEUX

1. Dépassement de crédit

Si la Municipalité se trouve dans une situation de dépassement, nous souhaitons que le Conseil Communal soit informé par un préavis de dépassement lors de la prochaine séance. Même si nous réalisons que les procédures freinent souvent l'efficacité du travail, nous pensons qu'il est indispensable d'être en règle avec la loi. Nous suggérons à la Municipalité d'informer le cas échéant le président de la CoFin sans délai.

Nous nous permettons d'intégrer ici le vœu de la CoFin à ce sujet :

«La CoFin émet le vœu que tout dépassement de plus de CHF 50'000.- fasse l'objet d'une communication formelle auprès du Conseil Communal sous la forme d'une demande de crédit supplémentaire et ce en conformité avec les articles 10 et 11 du règlement du 14 décembre 1997 sur la comptabilité des communes.»

2. Règlement des compétences financières

La CoGest souhaite que la Municipalité, avec l'aide de la CoFin et du boursier, propose au Conseil Communal un règlement des compétences financières du Syndic, des Municipaux et des chefs de services, comme le suggérait déjà la CoGest 2006.

3. Sécurité des piétons

Suite à l'approbation du préavis 2/08 concernant la liaison piétonnière Yersin-Clos, la question des zones à 30km/h a été soulevée. Nous souhaitons que la Municipalité examine la problématique de la sécurité des piétons sur l'ensemble du territoire communal afin de planifier globalement les travaux nécessaires à une amélioration de la vie pédestre (lignes jaunes, trottoirs, zones à 30km/h,...).

4. Patrimoine immobilier

Celui-ci se verra analysé en partie (26 objets ont été retenus) par la commission consultative en matière d'énergie. Le but étant d'avoir une liste exhaustive des problèmes afin que la Municipalité puisse réagir rapidement, à moindre coût, et établir un ordre de priorités dans les interventions.

Toutefois, pour rendre la problématique des bâtiments plus claire, nous suggérons que de manière systématique, les demandes de crédits d'investissement pour les bâtiments communaux soient accompagnées d'un tableau indiquant les rendements de l'objet en cause et son coût d'exploitation durant les dix dernières années, vœu de la CoGest 2005. De plus, nous invitons la Municipalité à indiquer la durée d'amortissement de manière systématique dans le futur lorsqu'il s'agit d'investissements, conformément à l'article 14 du règlement du 14 décembre 1979, sur la comptabilité des communes.

Plus concrètement et pour intégrer tous les éléments précités, nous aimerions que la Municipalité définisse un ensemble de critères économiques, écologiques, techniques et sociaux dans un tableau afin que chaque bâtiment puisse être appréhendé dans sa globalité et que la visibilité soit la même pour chacun de ces bâtiments.

5. Informatique

De manière générale, nous souhaitons que la problématique de l'informatique figure dans les objectifs de la Municipalité. Dès lors, nous désirons que le Conseil Communal reçoive rapidement un préavis concernant l'ensemble des dépenses y relatives avec un échéancier.

Concernant le site Internet et l'envie de le réactualiser, nous pensons qu'il y a d'autres priorités, mais il serait intéressant d'intégrer des conseillers dans le groupe de travail existant.

6. Réductions des coûts d'exploitation de la piscine

La CoGest suggère à la Municipalité de trouver des solutions créatives pour pallier en partie aux pertes qu'enregistre annuellement la piscine, en nommant par exemple un groupe de travail à cet effet, recruté au sein du Conseil Communal.

7. Sécurité de l'hôtel de Ville – incendie et effraction

Nous souhaitons que la Municipalité réponde au vœu de la CoGest 2006 soit de se renseigner quant à l'opportunité et au coût d'une protection de base pour ce bâtiment, qui, nous le rappelons, abrite aussi nos archives.

CONCLUSIONS

Au terme de son mandat, la CoGest se réjouit de constater un état d'esprit positif au sein de la Municipalité. Avec l'arrivée de Monsieur Franco et de Monsieur Warnery, la mise en place de la commission consultative en matière d'énergie, il y a une nouvelle dynamique qui permettra à moyen terme, une excellente gestion de notre ville.

Ainsi, la commission de gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2007.
2. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

Aubonne, le 4 juin 2008

La rapporteur :

Véronique Bezençon